

site internet
fnme-cgt.fr**réseaux sociaux**
f FNME-CGT
t @FNMECGT
i fnmecgt

NOUVELLE MENACE DE HAUSSE DU PRIX DE L'ELECTRICITE POUR 2026

Après l'Arenh, la nouvelle organisation du marché de l'électricité bénéficiera aux entreprises et non aux usagers, et encore moins aux agents : seules la sortie du marché et une nouvelle structuration tarifaire permettent de limiter les hausses des prix !

Pour remplacer l'Arenh, qui permettait aux entreprises privées de bénéficier d'un prix bradé sur la production nucléaire historique, la nouvelle régulation du marché adoptée en avril dernier au Parlement européen avec l'appui des macronistes, de la droite, des socialistes, et grâce à l'abstention du RN va conduire à des nouvelles hausses des factures des usagers : « *les consommateurs paieront en moyenne 19% de plus* », alerte l'UFC-Que Choisir et ajoute que cette nouvelle régulation définit « *un nouveau mode de calcul des tarifs, basé sur les prix élevés et instables des marchés de gros* ».

C'est sans surprise que les producteurs privés ont immédiatement réagi pour soutenir ce nouveau système. En effet celui-ci conforte le marché et l'ouverture à la concurrence, et privilégie les profits des producteurs, dont ceux d'EDF.

Même si un mécanisme de reversement aux consommateurs des revenus issus du parc nucléaire d'EDF, a été prévu en cas de prix élevés sur le marché de gros, en réalité la redistribution aux ménages d'une partie des profits sera très limitée.

Pour la FNME-CGT, la sortie du marché est une nécessité

La FNME-CGT réaffirme que tous ces mécanismes sont des leurres car tant que l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité existe, les factures ne pourront qu'augmenter.

La FNME-CGT s'oppose à toute nouvelle augmentation des factures qui creuse les inégalités sociales, et s'additionnerait aux inacceptables + de 10 % en 2024, +25 % en 2023 et +4 % en 2022...

Cette flambée des prix est la conséquence de la spéculation subie par les usagers et les agents depuis l'ouverture du marché. Elle coïncide avec les profits records des multinationales du secteur, dont Total, mais aussi EDF avec notamment ces 11 milliards de profits réalisés en 2024, et dont les agents exigent de recevoir une part !





Face à cela, la FNME-CGT revendique de revenir à un Tarif Réglementé de Vente de l'électricité basé sur les coûts de production, de transport, de distribution et de commercialisation, et sans profit pour les producteurs ! Ce juste prix inclut un abaissement de la TVA à 5,5% et une TICFE à 0,0075€/kWh pour garantir la péréquation tarifaire (Solidarité).

Pour répondre aux enjeux du service public de l'énergie, la FNME-CGT propose également d'y intégrer 2 nouveaux volets :

- > 0,01€/kWh = 5Mds€/an** pour le secteur énergétique (Investissement, Rénovation, etc.)
- > 0,01€/kWh = 5Mds€/an** pour la performance et l'amélioration énergétique de l'habitat

Soit un juste prix de 0,1948 €/kWh TTC pour tous les usagers particuliers. Ce qui représenterait environ 40 % de baisse des factures.

C'est la solution pour l'intérêt des ménages, et des salariés, qui s'articule nécessairement sur la sortie du marché de l'énergie, et le renforcement de la maîtrise publique du secteur.

C'est la solution également pour les industriels qui pourraient bénéficier d'un tarif encore plus bas que 0,1948 €/kWh TTC, ce qui serait générateur d'emplois et de réindustrialisation là où au contraire aujourd'hui les salariés sont face à de trop nombreux PSE.

C'est la solution pour financer les renationalisations des énergies que nous exigeons sans accroître la dette publique.

C'est aussi l'intérêt des agents, qui exigent des augmentations de SNB à la hauteur a minima de l'inflation, et qui refusent la casse de leurs acquis comme le régime spécial des retraites, et la menace des employeurs contre la grille unique de salaires des IEG.

**En France, environ 500 TWh de consommation/an donc 0,01€/kWh=5Mds€/an